



Avenue des Grands Lacs

**Marché
municipal**

Réglementation de la circulation et du stationnement pendant le marché de Noël

La circulation et le stationnement seront interdits sur le parking de la place du marché, avenue des Grands Lacs, du vendredi 29/11/2024 à 9h00 au samedi 30/11/2024 à 15h00. Seuls les véhicules des commerçants du marché seront autorisés à y stationner.

**Marché
de Noël**